

## CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés :

VILLABEL TOURISME ET LOISIRS  
1, Bd Félix ÉBOUÉ  
97100 BASSE TERRE

dénommé ci-après le « bailleur »

et :

Mr, Mme

Adresse :

Mail :

Portable :

Vol :

Dénommé ci-après le « preneur »

Il a été convenu d'une location saisonnière pour les locaux meublés dont la désignation suit :

Adresse, désignation du local donné en location :

VILLA BLEUE – Rue des IRIS - PIGEON 97125 BOUILLANTE

Au niveau de la piscine ( 4 personnes) :

Une chambre climatisée ouvre par une porte-fenêtre sur une grande terrasse couverte donnant sur le deck de la piscine. Vue mer. Elle dispose d'un lit double 160X190, d'un dressing et d'une salle d'eau avec wc.

Un studio comprenant un salon avec bar et cuisine américaine équipée, une petite chambre fermée climatisée ( lit double 140X190 et commode), une salle d'eau avec wc. Le salon ouvre par une porte-fenêtre sur la terrasse couverte donnant sur le deck de la piscine. Vue mer.

La terrasse commune borde la piscine et offre une belle vue sur la mer. Elle est agrémentée d'un hamac, d'un réfrigérateur et d'un confortable salon d'extérieur pour les soirées apéritives au bord de l'eau.

Un barbecue est également à disposition.

Lave-linge.

Au niveau supérieur ( 4 à 6 personnes) :

La pièce principale est composée d'un coin salon et d'une cuisine entièrement équipée ( plaques gaz, four électrique, lave-vaisselle, frigo\_ américain, cafetière, grill-pain...) avec îlot central. Elle est ouverte sur une grande terrasse couverte qui surplombe un panorama de rêve pour les repas

et la détente ( hamac et canapé). La vue sur la mer et les îlets Pigeon est exceptionnelle.

Une chambre climatisée avec lit baldaquin 160x190 donne par une porte-fenêtre sur ce panorama de rêve.

Une chambre climatisée dispose de deux lits simples ( 90x190), vue sur le jardin.

Une chambre avec un couchage 140x190 pour deux personnes donne également sur la terrasse.

Une salle d'eau avec grande douche à l'italienne. Un wc séparé. Un cellier. De nombreux placards.

Tous les lits sont équipés de moustiquaires.

Les draps, serviettes de toilette, tapis de bain, torchons sont fournis.

#### Durée de la location :

La présente location est prévue pour une durée de   nuitées du .../.../..... au .../.../.....La villa proposée à la location devant être libérée le jour du départ à 11h au plus tard.

#### Loyer et charges :

La présente location est prévue pour .. adultes et .. enfants et est consentie, pour le prix global de .....00€, toutes charges comprises.

#### Etat des lieux/dépôt de garantie :

L'appartement sera remis au preneur en parfait état de propreté, toutefois si le preneur constatait une anomalie quelconque, il devra en informer le bailleur rapidement.

A titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local ou mobiliers ou objets garnissant les lieux, le preneur versera le jour de son entrée dans les lieux, la somme de 500,00€.

Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le preneur s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme. Les locataires de la villa ont la possibilité de demander à l'assureur de leur habitation principale une extension d'assurance (gratuit dans la plupart des cas) pour la durée de leur séjour dans la villa louée afin de se prémunir contre ce risque.

Cette somme, non productive d'intérêts, sera restituée dès la preuve faite par le preneur que : Aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé ni sali, les poubelles vidées.

#### Echéancier de paiement :

Le jour de la signature des présentes, il aura été versé par le preneur la somme de .....00€ somme constituant 20 % d'arrhes et la commission agence 5%.

Le jour de la prise de possession des lieux, le preneur s'oblige à verser en complément des arrhes :

Un dépôt de garantie, soit la somme de 500,00 €.

Le solde du loyer, soit la somme de .....00 €

Le forfait ménage de 70,00 €  
La taxe de séjour 0,75€ par adulte et par nuit.

Conditions générales :

La villa louée doit être occupée par le nombre de personnes stipulé au contrat. Il est possible d'inviter ponctuellement des personnes au sein des villas mais en cas de constat par le représentant sur place de la présence tout au long du séjour d'un nombre de personnes supérieur au nombre stipulé au contrat, celui-ci pourra demander un dédommagement calculé au prorata du nombre de personnes supplémentaires basé sur le montant initial de la prestation. En cas de refus, le représentant sur place pourra demander le départ des personnes non initialement prévues au contrat.

Le client a l'obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par son fait.

Toute organisation de fêtes, cérémonies, etc. devra être précisée avant la conclusion du contrat. En cas de non respect de cette clause, le correspondant sur place pourra demander à ce que l'évènement organisé au sein de la villa soit arrêté.

Sécurité des enfants :

Les enfants doivent savoir nager. Le bien loué dispose d'une piscine. Les locataires sont seuls responsables de la vigilance et de la sécurité des enfants les accompagnant. La responsabilité du propriétaire ou encore celle de son représentant ne saurait être engagée en cas d'accident.

Effets personnels :

Le client est responsable de ses effets personnels et objets de valeur.

Aléas :

Le preneur s'engage à autoriser le bailleur à faire effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location sans prétendre à une indemnité ou à une réduction de loyer.

Nombre de pages : 3    Lignes rayées :                    Mots rayés :

Fait à ....., le .../.../.....

Signatures des parties, précédées des mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le bailleur

Le preneur

VILLABEL TOURISME ET LOISIRS

M.

lu et approuvé  
